



# Demande d'examen préalable à l'installation d'assainissement non collectif

dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO<sub>5</sub> par jour (soit 20 équivalent-habitants)

Démarche en ligne

## Informations générales

### • Nature de la demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**

d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)

de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

### • Coordonnées du propriétaire

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Commune

Tél.

Courriel

### • Localisation du projet d'installation d'assainissement

Adresse (si différente de celle-ci-dessus)

Code Postal

Commune

Tél.

Courriel :

### • Références cadastrales

de l'habitation assainie (section et numéro)

de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro)

## Caractéristiques du projet

### • Mise en place de l'insatllation

#### **Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc...)**

Nom

Adresse

Tél.

#### **Installateur (entreprise ou particulier)**

Nom

Adresse

Tél.

### • Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui

Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui

Non

Détail des éléments qui seront conservés

#### **Maison d'habitation individuelle**

Type de résidence    Principale    Secondaire    Location    Autre

Combien de **pièces principales\* (PP)** la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

*\*au sens de l'article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc...)*

**Cas particulier :** si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« **nombre de pièces principales = nombre d'équivalents-habitants EH** »), quel est le nombre d'EH retenu ?

*N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.*

**Autres immeubles** (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc...)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera(seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Equivalents-Habitants retenu ?

#### • **Mode d'alimentation en eau potable**

Adduction publique                      Alimentation privée  
Précisez (puits, forage...)

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

Oui                      Non

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui, - l'ouvrage est-il déclaré ?                      Oui                      Non

*N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R.214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?                      Oui                      Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?                      Oui                      Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?                      Oui                      Non

*N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

#### • **Collecte des eaux pluviales**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui                      Non

*N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.*

#### • **Caractéristiques du terrain**

Surface totale :                      m<sup>2</sup>                      Surface disponible pour l'installation :                      m<sup>2</sup>

Pente existante :                      <5%                      de 5 à 10%                      >10%

Terrain inondable :                      Oui                      Non                      Ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :                      Oui                      Non

*N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire*

Nature du sol :                      à dominante argileuse                      à dominante sableuse                      à dominante limoneuse

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :                      Oui                      Non

Observations

complémentaires

#### • **Caractéristiques de l'installation projetée**

Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

##### **Prétraitement et ou traitement primaire**

###### **Bac à graisses :**

200 litres (eaux de cuisine)                      500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume :                      L

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.*

**Fosse toutes eaux**                      Volume :                      m<sup>3</sup>

*N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

**Pré Filtre** (décolloïdeur)                      Volume :                      m<sup>3</sup>

Est-il intégré à la fosse ?                      Oui                      Non                      Ne sais pas

###### **Autre dispositif**

Préciser (fosse chimique,  
fosse d'accumulation)

### **Toilettes sèches**

*Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.*

Préciser les moyens d'épandage

des boues produites

(obligation réglementaire) :

### **Traitement secondaire**

#### **Epandage par le sol en place**

##### **Tranchées d'épandage**

Longueur = m, soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

##### **Lit d'épandage**

Surface = m<sup>2</sup>, soit m x m

Profondeur = m

#### **Epandage par un massif reconstitué**

##### **Lit filtrant vertical non drainé**

##### **Lit filtrant drainé à flux horizontal**

##### **Filtre à sable vertical drainé**

Longueur = m Largeur = m

Surface = m<sup>2</sup> Profondeur = m

##### **Terre d'infiltration**

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

##### **Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe**

Fournisseur

Surface de filtration = m<sup>2</sup>

#### **Installations avec d'autres dispositifs de traitement : Filière agréée**

Dénomination commerciale/

Titulaire de l'agrément

Modèle

Numéro d'agrément

Capacité de traitement (en Equivalents-Habitants)

#### **Dispositifs annexes éventuels**

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bûchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

#### **Modalités d'évacuation des eaux traitées**

Le rejet des eaux traitées en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, réseau pluvial ...) est interdit pour les constructions neuves.

##### **Par infiltration dans le sol en place**

##### **Tranchées(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)**

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m

##### **Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)**

Surface = m<sup>2</sup> soit m x m

Profondeur = m

##### **Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (autorisé dans le cas d'une réhabilitation :**

joindre obligatoirement une étude particulière)

*N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu*

*(si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)*

##### **Fossé existant :**

préciser le type d'exutoire du fossé

Propriétaire / gestionnaire

**Cours d'eau, mare, étangs, etc.**

Nom

Propriétaire / gestionnaire

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

**Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

### Pièces à joindre au présent dossier technique

- **Copie de l'étude de sol et de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** conformément au règlement du service et à la charte assainissement en Morbihan ([www.charte-assainissement56.org/](http://www.charte-assainissement56.org/))
- **Plan de masse au 1/500 ou 1/200** sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.
- **Le cas échéant,**
  - **L'accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
  - **Une étude particulière** pour un rejet dans le milieu superficiel, dans le cas d'une réhabilitation
  - **Une étude hydrogéologique**, pour un rejet dans un puits d'infiltration

Je soussignée(e) \_\_\_\_\_, propriétaire, certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

#### En outre, je m'engage :

- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- **A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;**
- A informer le SPANC au moins trois jours avant le début des travaux d'assainissement ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.  
Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC.
- A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

À Saint-Avé, le :

Signature du demandeur :

Ce dossier dûment complété et accompagné des pièces nécessaires est à retourner au **Service Eau et Assainissement, Mairie de Saint-Avé, Place de l'hôtel de Ville, BP 40020, 56891 SAINT-AVE CEDEX** ou [serv.techniques@saint-ave.fr](mailto:serv.techniques@saint-ave.fr)

Pour toute information complémentaire, contactez le service au 02 97 60 70 10

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'informations sur les installations à l'attention des usagers.

Espace réservé à l'administration (merci de ne rien inscrire)

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?	Oui	Non
L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau) ?	Oui	Non
Le volume du bac à graisses est-il adapté ?	Oui	Non
Le volume de la fosse est-il adapté ?	Oui	Non
Le volume de préfiltre est-il adapté ?	Oui	Non
Dispositif réglementaire ?	Oui	Non
Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, etc...) ?	Oui	Non
Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?	Oui	Non
Filière réglementaire ?	Oui	Non
Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?	Oui	Non
Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?	Oui	Non
<u>Cas de rejet par infiltration</u> : Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?	Oui	Non
<u>Cas de rejet en milieu superficiel</u> : Aucune autre solution n'est envisageable ?	Oui	Non
Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?	Oui	Non
<u>Cas de rejet dans un puits</u> : Le rejet est-il autorisé ?	Oui	Non

Nom du contrôleur  
Projet conforme à la réglementation en vigueur  
Projet non conforme à la réglementation en vigueur

À Saint-Avé, le :

Modifications à réaliser / Commentaires